



ACAT -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme
commises au Burundi.

Période d' Avril 2024.

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 12 cas d'assassinats, 05 cas d'enlèvement, 5 cas d'arrestations arbitraires, 01 cas d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être recensées.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi.

II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'avril 2024, ACAT-Burundi a pu documenter 12 cas d'assassinats.

1. En date du 1^{er} Avril 2024, le corps sans vie d'un homme du nom de Lin NSHIMIRIMANA, employé par l'ONG GVC et travaillant pour le Centre de Santé du camp de transit des réfugiés congolais à Cishemere de la commune de Buganda en province de Cibitoke a été découvert non loin de la rivière Nyamagana en commune de Rugombo de la même province. Selon les sources sur place, la victime avait été enlevé par les membres de la milice Imbonerakure de la localité alors qu'il rentrait de sa boutique. Aucune poursuite n'a été menée pour punir les présumés auteurs responsables de ce crime.

2. En date du 1^{er} avril 2024, un corps sans vie d'un homme décapité gisant dans le sang a été découvert sur la colline de Gabiro Ruvyara de la commune de Rumonge en province Cibitoke par des cultivateurs dans une palmeraie de l'ancienne agricole Rugofarm. Selon les sources sur place, le corps a été acheminé à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant l'organisation des funérailles. Pas d'enquêtes menées pour savoir les circonstances de cette mort.

3. En date du 6 Avril 2024, le corps sans vie d'un homme âgé de 72 ans connu sous le nom de Firmin NTIMPIRANGEZA a été découvert dans la vallée de la rivière Mutwenzi, au pied de la colline de Rutegama en commune et province de Gitega. Selon les témoins sur place, La victime rentrait la nuit, des malfaiteurs non encore identifiés lui ont tendu une embuscade. Les mêmes sources poursuivent en précisant que le corps de Firmin NTIMPIRANGEZA présentait des blessures sur la tête et sur les bras. Pas d'enquêtes menées pour connaître les circonstances de cet assassinat.

4. En date du 8 Avril 2024, le corps sans vie d'Elie NTAKARUTIMANA âgé de 47ans, connu dans plusieurs cas de vol a été découvert dans la rivière Mutwenzi au pied de la colline de Higiroy en commune et province de Gitega. Selon des témoins sur place, le corps présentait plusieurs blessures. Pas d'enquêtes judiciaires effectuées pour connaître les circonstances de cet assassinat.

5. En date du 9 avril 2024, Thérèse NAHIMANA âgée de 42 ans a été assassinée et décapitée à coups de machette par des individus non identifiés à son domicile sis à la colline Rugano, zone de Buhayira, commune de Murwi en province de Cibitoke. Selon les témoins sur place, la victime a été découverte toute nue gisant dans le sang. Les mêmes sources indiquent qu'elle aurait été violée avant d'être assassinée. Pas de poursuites judiciaires effectuées pour connaître les mobiles de cet assassinat afin de punir les responsables du crime conformément à la loi.

6. En date du 11 avril 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts dans la rivière de Ntahagwa entre les quartiers Mutanga Sud et Mutanga Nord dans la ville de Bujumbura. Selon les témoins, les deux corps étaient nus au moment de la découverte, ils présentaient de blessures et étaient attachés ensemble par une corde. Les deux corps ont été enterrés à la va-vite dans l'après-midi sur ordre de chef de zone Rohero Fulgence Sindayihebura. ACAT-Burundi déplore que des enquêtes judiciaires n'ont pas été menées pour connaître les circonstances de la mort de ces personnes.

7. En date du 15 avril 2024 sur la colline Gatara, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie de Venant HABARUGIRA âgé de 43 ans qui était commerçant et membre du CNDD FDD a été retrouvé mort dans sa maison de commerce. Selon les sources sur place, le corps présentait des signes de coups couteau. Pas d'enquêtes effectuées pour connaître les mobiles de cet assassinat.

8. En date du 20 avril 2024, un corps sans vie de Bernard Harushwamagara, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans et père de 9 enfants a été retrouvé par des cultivateurs sur la sous-colline Mbaza Miduha, colline Rukana II Commune Rugombo province Cibitoke. Selon les sources sur place, Bernard Harushwamagara avait passé la soirée dans un bistrot et la famille l'avait attendu mais en vain. Les mêmes sources indiquent qu'il a été retrouvé dans une mare de sang et la tête présentait des blessures. Pas d'enquêtes effectuées pour connaître les mobiles de ce crime et punir conformément à la loi les auteurs de cet acte.

9. En date du 23 avril 2024, sur la colline de Korane, commune de Giheta non loin de chef-lieu de la commune, en province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé pendu sur un arbre à l'aide d'une corde faite en moustiquaire. Les habits et les chaussures ont été découverts brûlés au pied de l'arbre. Les sources sur place estiment que le corps aurait été tué ailleurs et a été suspendu à cet endroit pour simuler un suicide. Pas d'enquêtes judiciaires menées pour connaître les circonstances de la mort de cet homme.

10. En date du 23 avril 2023, en commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la rivière de Murembwe. Selon les témoins le corps a été retrouvé nu et en décomposition. Sur ordre de l'administration de l'administration locale, le corps a été enterre le même jour sans effectuer des enquêtes préalables.

11. En date du 27 avril 2024, sur la colline Mugitega de la commune Bugendana de la province Gitega, François Xavier Habonimana, membre influent du parti CNDD-FDD, mobilisateur des jeunes imbonerakure a été tué par balle par des personnes qu'il attendait tout près de son domicile alors qu'il rentrait à la maison entre 21h et 22h. Selon les sources sur place, la victime a rendu l'âme sur le champ. Pas d'enquêtes judiciaires effectuées pour connaître les auteurs de ce forfait.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 1^{er} avril 2024 vers 18h 30, Apollinaire Bashirahishize, âgé de 39 ans a été enlevé par des imbonerakure dirigé par Idrissa Ndayishimiye sur la poste frontalière de Kobero en province de Muyinga en provenance de l'Ouganda. Selon les sources en provenance de sa famille, Appolinaire Bashirahishize a téléphoné un membre de sa famille avec le numéro 66428880 appartenant à Idrissa, pour l'informer qu'il est arrivé sur le sol burundais et lui a demandé d'envoyer sur ce numéro une somme de 30.000 Franc burundais afin de poursuivre son voyage jusqu' à Bujumbura. Un membre de la famille a rappelé le numéro, la personne qui a répondu a dit qu'Apollinaire Bashirahishize venait de subir un interrogatoire et qu'il a été relâché. Le téléphone a été éteint par la suite. En date du 17 avril 2024, Appolinaire Bashirahishize a été relâché par le service national de renseignement sans lui fournir des mobiles de sa détention au secret.
2. En date du 6 avril 2024, des policiers ont enlevé un militant du parti de l'opposition CNL qui est un proche d'Agathon RWASA. Il s'appelle Djuma NDAYISHIMIYE, il a été arrêté à son domicile sis au quartier de Gitega 12 -ème avenue numéro 9 en zone de Kinama de la commune Ntakangwa. Selon les témoins sur place, les policiers ont escaladé le portail et ont tiré en l'air, ils se sont introduits dans la maison après avoir cassé les vitres des fenêtres de la maison. Ils ont alors trouvé Djuma NDAYISHIMIYE nu dans sa chambre l'ont battu avant de le ligoter et l'embarquer à bord d'une camionnette double cabine Toyota Hilux aux vitres teinté vers une destination inconnue.
3. En date du 11 avril 2024, Vianney BIGIRIMANA, un marchand de boutique originaire de la sous colline de Kinyinya, colline Gitaramuka en commune Nyabihanga de la province de Mwaro, un militant du parti CNL qui est proche d'Agathon Rwaswa a été enlevé par des hommes en uniforme de police sur la 15 -ème avenue de la zone de Maramvya en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura. Ces hommes l'ont embarqué dans un véhicule Hilux double cabine blanche aux vitres teintées vers une

destination inconnue. La famille l'a cherché dans des différents cachots mais sans succès.

4. En date du 15 avril 2024, Malachie NIYONKURU, un imbonerakure âgé de 26 ans, marié et père d'un enfant, a été enlevé par des policiers qui l'ont retrouvé à son domicile sis à la colline de Nyakarambo de la colline de Gasare, commune de Matongo de la province de Kanyanza. Ils l'ont conduit vers une destination inconnue. Le motif de l'arrestation n'a pas été communiqué à la famille qui l'a cherché dans différents cachots mais en vain.
5. En date du 17 avril 2024, des personnes non identifiées ont enlevé Guillaume Gahungu, enseignant encadreur de sport à l'Institut Technique Agricole du Burundi de Gihanga en province de Bubanza, ils l'ont conduit depuis ce jour vers une destination inconnue. Guillaume Gahungu a reçu un appel d'un inconnu lui demandant de se rendre au niveau de la route RN5 pour se rencontrer. Un imbonerakure de la localité qui s'appelle Nestor Munezero l'a pris sur sa moto, des voisins de Guillaume affirment qu'autour de sa maison, il y avait eu de mouvements suspects des agents de renseignements au bord des véhicules dont le responsable du service de renseignement dans la province de Bubanza. Depuis ce jour, il est introuvable, la famille a cherché dans différents cachots mais sans succès.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

1. En date du 1 avril 2024, Jean Cleophas NTIBANYIHA, responsable du parti CNL dévoué à Agathon Rwasa en commune de Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura a été arbitrairement arrêté par la police après une fouille perquisition mené sans mandat par la police à son domicile situé à la 2eme avenue du quartier de Gituro, zone Kamenge en commune Ntakangwa. Selon les sources sur place, la victime a été détenu au cachot de la zone Kamenge avant d'être transféré ensuite au cachot du quartier général du SNR sans lui fournir des motifs de son arrestation.
2. En date du 11 avril 2024, les agents du Service National de Renseignement ont arrêté Arsène Ntirubuza âgé de 33 ans dans sa commune natale de Mukike de la province de Bujumbura rurale alors

qu'il revenait de ses champs de pomme de terre. Il a été conduit à la position policière située dans la localité de Nonoka avant d'être transféré au cachot du Quartier général du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Arsène Ntirubuza avait pris la décision de se rapatrier du Rwanda au cours l'année 2023 car l'administration communale l'avait promis que sa sécurité sera assurée. Il a été relaxé quelques jours après sans lui fournir de motifs valables de son incarcération.

3. En date du 13 avril 2024, la journaliste Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne la "Nova Burundi" a été arrêté par des agents du service National de Renseignements et conduite vers une destination inconnue. Selon des sources en provenance de son journal, Sandra Muhoza a répondu à un appel d'un commerçant pro CNDD-FDD connu sous le nom de Marc MANIRAKIZA Alias Pochen pour un prétendu entretien avec lui sur la culture de l'avocatier. La journaliste aurait passé la nuit de samedi à dimanche dans un cachot du commissariat de la police judiciaire à Ngozi avant d'être transféré le 15 avril dans un cachot du quartier général du SNR à Bujumbura. En date du 18 avril 2024 dans la soirée, Sandra Muhoza a été transférée dans la prison centrale de Mpimba après avoir placée sous mandat d'arrêt. Selon les sources sur place, cette journaliste est victime des propos et commentaires qu'elle a tenu dans le groupe de discussion WhatsApp Burundi médias, elle a commenté l'information en rapport avec la distribution des machettes aux imbonerakures par le parti au pouvoir le CNDD-FDD.
4. En date du 17 avril 2024, des policiers en collaborations avec des agents du SNR ont arrêté un ancien colonel de police à la retraite Désiré NTARAKA et son épouse à leur domicile situé au quartier de Gisovu au chef-lieu de la province de BUBANZA. Ils ont été conduits au cachot du SNR à Bujumbura. Ils ont été libérés le même jour après avoir été interrogé sur la vraie identité de leur fils Ainé Bertrand NTARAKA détenu arbitrairement.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de janvier 2024

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent le pouvoir que l'état du Burundi leur a attribué en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétude. ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du service national de renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectue pendant la nuit pour camoufler d'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

Ainsi, 1d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois d'avril 2024.

✓ TORTURE

En date du 2 Avril 2024, sur la colline de Senga, commune Butezi en province Ruyigi, Benoit NDIHOKUBWAYO surnommé BIGOHE, un commerçant de boissons, âgé de 27 ans a été torturé par quatre jeunes imbonerakure dans sa buvette située sur la même colline. Selon les sources sur place, la victime a été blessé à coups de bâton sur tout le corps, surtout sur sa tête, dos, mains et cou. Selon les mêmes sources, la victime a été admise à l'hôpital suite aux actes de tortures subis. Les auteurs de ce crime n'ont pas été inquiétés.

VI. CONCLUSION.

Le mois d'avril 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.